



PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

Du 16 juillet 2015

Edité le 16 juillet 2015

SOMMAIRE

Préfecture

Direction interministérielle des ressources humaines et des moyens

Arrêté préfectoral n° 1825-2015 abrogeant l'arrêté préfectoral n° 1742-2015 du 2 juillet 2015 désignant M. le Sous-préfet de Montluçon comme suppléant de M. le Préfet du lundi 20 juillet 2015 à compter de 16 H 00 et pour toute la journée du mardi 21 juillet 2015

Préfecture

**Direction interministérielle des ressources humaines
et des moyens**

N° 1825-2015

ARRETE

Le Préfet de l'Allier,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45 ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret du 30 avril 2014 nommant **M. Arnaud COCHET**, préfet de l'Allier ;

VU le décret du 14 octobre 2014, nommant **M. David-Anthony DELAVOËT**, secrétaire général de la préfecture de l'Allier ;

VU le décret du 2 mai 2015 nommant **M. Eddie BOUTTERA**, sous-préfet de Montluçon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1742-2015 du 2 juillet 2015 désignant M. le Sous-préfet de Montluçon comme suppléant de M. le Préfet du lundi 20 juillet 2015 à compter de 16 H 00 et pour toute la journée du mardi 21 juillet 2015 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture.

ARRETE

Article 1^{er} – l'arrêté préfectoral n° 1742-2015 du 2 juillet 2015 est abrogé.

Article 2 – M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 15 juillet 2015

Le Préfet,

Signé

Arnaud COCHET